

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2197

Versement d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon Duchère AS - Approbation d'une convention d'application

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 6 JUIN 2016</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2197 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON DUCHERE AS - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Lyon Duchère AS », club de football créé en 1964, inscrit son action à la fois sur le champ de la performance sportive et de l'insertion sociale.

Elle s'est attachée, au cours de ces 8 dernières années, à placer le club au cœur du quartier de la Duchère, ne cessant de développer le nombre de ses licenciés qui s'élevaient à 80 en 2008 et à 597 en 2015.

Au cours de la saison 2014-2015, le club a obtenu 4 titres de champions (Sénior 3, U19B et U17) et 4 montées au niveau supérieur (séniors 2, séniors 3, U19B et U17) et a remporté 2 nouvelles coupes du Rhône (séniors 2 et vétérans).

L'Association a poursuivi son action en matière de développement social, notamment par l'organisation de stages éducatifs thématiques durant les vacances scolaires et la reconduction de l'action « Ton but c'est ton métier » qui permet à plusieurs dizaines de jeunes de décrocher un job d'été.

Par ailleurs, elle a mis en place le projet « point de rencontres » avec les partenaires LCL (le Crédit Lyonnais) et APELS (Agence Pour l'Education par Le Sport), qui a permis d'identifier 11 contrats à durée indéterminée potentiels pour les licenciés de Lyon Duchère AS.

A la suite des événements de janvier et novembre 2015, elle a également organisé de nombreux événements auprès des jeunes du quartier, tels que des ateliers et échanges autour de la liberté d'expression, de la laïcité, de la citoyenneté, ou encore de la lutte contre l'antisémitisme.

L'Association « Lyon Duchère AS » a reçu, au titre de la saison 2015-2016, une subvention de fonctionnement de 163 000 €. Cependant, sa situation financière est actuellement difficile. Elle subit en effet, dans un contexte de crise économique, le désengagement de plusieurs soutiens et partenaires qui contribuaient de manière non négligeable au budget de l'association.

De plus, l'accroissement des licenciés entraîne une augmentation des frais de fonctionnement, alors que ces nouveaux licenciés, à faible revenu, n'amènent pas de recettes supplémentaires pour le club au niveau du produit des licences.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville de Lyon souhaite allouer à l'Association « Lyon Duchère AS » une subvention de fonctionnement de 35 000 €, à titre de complément de la subvention 2016 déjà allouée.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention d'application avec cette association.

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de fonctionnement de 35 000 € est allouée à l'Association « Lyon Duchère AS », à titre de complément.

2- La convention d'application à la convention cadre de partenariat du 25 janvier 2016 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Duchère AS » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016 comme suit : ligne de crédit 42016, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPELITE.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT